

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou pliquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10x		14x		18x		22x		26x		30x	
							✓					
	12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

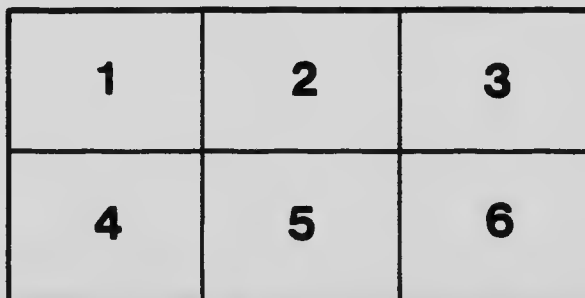
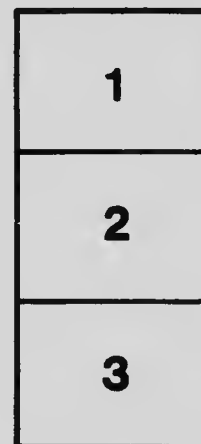
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.4

1.5

1.6

1.8

2.0

2.2

2.5

2.8

3.2

3.6

4.0

4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

MO-CSP.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'Hon. Rodolphe Lemieux

Ministre des Postes et du Travail

A NICOLET

Le 25 Août 1907

Avec les compliments du "CANADA"

cap-3

01-CRC

1907

-3

Discours de l'Hon. R. Lemieux

Messieurs les électeurs de Nicolet,

Au cours de l'élection si vivement contestée par nos adversaires, mais qui se termina si victorieusement pour nous, en décembre dernier, je promis à ceux qui nous honorèrent de leurs suffrages, que je viendrais les revoir en compagnie de leur nouveau député, M. Charles Devlin. J'ai voulu tenir parole, mais je me hâte de dire qu'il y a au-dessus de cette promesse, jetée au hasard d'une lutte électorale, d'autres motifs qui m'amènent au milieu de vous.

Je me plais d'autant plus à le dire, que je ne suis plus votre député: les souvenirs d'enfance qui me rattachent à Nicolet, loin de s'effacer et de disparaître avec le temps, s'avivent et s'imprègnent plus profondément dans mon cœur. Dans cette vision des choses, si vite envolées, j'aime à revivre par la pensée, ces heures de ma fugitive jeunesse où, à l'ombre du vieux clocher et sous vos pins séculaires, je rêvais de servir mon pays, ma province au Parlement Canadien.

Grâce à vous, le rêve s'est réalisé. Ai-je été à la hauteur de la tâche qui m'incombait? Mes électeurs de Gaspé et ceux de Nicolet m'ont, à diverses reprises, rendu le témoignage que j'avais été fidèle aux engagements pris. Cette confiance dont m'honorent mes concitoyens a été comme l'aiguillon de ma vie publique.

Aussi bien, Messieurs, c'est le front haut que je me présente devant vous aujourd'hui. Deux années durant, j'ai été votre mandataire et je crois avoir dans ce court espace de temps, ou sollicitonné ou mis en bonne voie, tous les projets qui vous étaient chers.

J'ai l'extrême satisfaction de constater que les améliorations commen-

cées en 1905, sur votre rivière Nicolet et sur le fleuve St-Laurent, se poursuivent activement et que votre hôtel des postes sera bientôt ouvert au public. Les austères censeurs qui d'un geste dédaigneux se moquaient de MES PROMESSES ELECTORALES, auront-ils au moins la bonne foi d'admettre que j'ai tenu parole?

Vous ai-je trompé, lorsque je vous annonçais la construction du chemin de fer de la Rive Sud? Des milliers de travailleurs sont à l'œuvre à travers votre beau comté et de l'endroit où je parle, j'entends leurs voix. Encore quelques mois et de Nicolet, point de repère de la nouvelle ligne, partiront des trains vers Québec ou Montréal, ouvrant au trafic la région de la province de Québec, la plus riche et la plus belle. En vérité, Messieurs, je rougissais de moi-même, si, ayant annoncé la construction immédiate de ce chemin de fer, je n'avais pas eu la certitude morale de l'accomplissement de ma promesse.

Représentant vos intérêts immédiats dans le bureau de direction de la compagnie nouvelle qui a entrepris la construction de cette voie ferrée, je puis maintenant vous assurer la complétion des travaux à très brève échéance.

Vous avez compris vos meilleurs intérêts en élisant mon ami, M. Charles Devlin, ce lutteur ardent, cet orateur aimé, qui met vaillamment au service de votre comté toutes les qualités de sa généreuse nature. Puisant parlementaire, il a, dès les premiers jours de la session dernière, pris le rang qui lui appartenait parmi les "débaters" de la Chambre. Nicolet est représenté par l'un des plus brillants députés du Parlement. Honneur à vous, Messieurs!

La subvention aux provinces

J'aborde, maintenant, quelques-unes des questions politiques à l'ordre du jour. Je profite de cette occasion pour féliciter l'hon. M. Gouin du règlement si avantageux de la subvention aux provinces. Le Parlement Impérial vient de sanctionner la législation adoptée au cours de la dernière session fédérale. Ce remaniement de la subvention donne en chiffres ronds, au trésor provincial, un montant additionnel de \$600,000 par an.

A diverses reprises, depuis 1867, les provinces avaient demandé, mais en vain, une graduation plus équitable des subsides.

Sir John Macdonald qui, en principe, favorisait l'Union Législative, ne voulut jamais consentir à modifier l'Acte Constitutionnel de façon à indemniser les provinces de la perte de leurs revenus. L'on se rappelle les réclamations infructueuses de M. Chapleau, en 1884 et des administrations Mousseau, Ross et Flynn.

C'est le regretté chef de notre parti, Honoré Mercier, qui, lors de la conférence de 1887, posa nettement la question devant l'opinion publique. C'est lui qui tout le premier rallia les diverses provinces de la Confédération à son projet. Si ce grand patriote n'eût pas été sitôt immolé à la haine et à la vengeance de ses adversaires, nul doute que ses revendications eussent triomphé. L'hon. M. Marchand et plus tard, l'hon. M. Parent, tous deux L'on semble marchander, en certains reprirent l'œuvre de Mercier — mais en justice pour l'hon. M. Gouin, il faut dire que c'est grâce à sa vaillance, à sa fermeté, à son courage, si cette épineuse question a été finalement résolue.

L'on semble marchander, en certains lieux, les éloges dûs au Premier Ministre. C'est là faire preuve d'ingratitude ou d'ignorance. J'avais l'honneur de faire partie de la commission chargée d'entendre la demande des provinces. L'hon. M. Gouin fut unanimement nommé président de la délégation provinciale et c'est lui qui rédigea le remarquable mémoire dont les conclusions servirent de base au règlement. Il a fallu toute l'habileté, toute l'éloquence du Premier Ministre pour unir et convaincre les autorités fédérales de l'urgence d'un remaniement.

Bien qu'en principe, le gouvernement fédéral fut favorable à ce remaniement, la tâche n'en était pas moins difficile. Il fallait amender la constitution, opération toujours délicate, sinon dangereuse. Beaucoup de réformistes — et des meilleurs — hésitaient avant de se prononcer. C'est l'argumentation serrée, logique, du Premier Ministre de la province de Québec qui a vaincu toutes les hésitations, triomphé de tous les obstacles. Aussi, suis-je heureux, dans une circonstance comme celle-ci, de rendre publiquement hommage à sa sagesse politique. La province de Québec lui sera reconnaissante, j'en ai la conviction, du travail persévérant et fructueux auquel il s'est livré pour ajouter au trésor \$600,000.00 par an.

Ces \$600,000.00 sont destinées à aider le mouvement colonisateur, à améliorer les chemins ruraux et par-dessus tout à encourager l'instruction primaire, à fonder des écoles techniques, à stimuler le zèle des instituteurs par un traitement plus convenable. Quel est l'électeur intelligent qui n'approuvera pas cette politique de progrès?

La conférence impériale

Nous avons tous acclamé Sir Wilfrid Laurier, de retour au pays, après avoir pris part à la Conférence Impériale tenue à Londres. Comme en 1897 et en 1903, c'est notre Premier Ministre qui a exercé la plus haute influence parmi les délégués des colonies. Il s'est constitué victorieusement, je puis le dire, le défenseur indéfectible de l'autonomie coloniale. IL A DEMONTRÉ UNE FOIS DE PLUS QUE L'UNITÉ DE L'EMPIRE DOIT, POUR EXISTER EN FAIT, ÊTRE BASÉE SUR LA LIBERTÉ COLONIALE LA PLUS ABSOLUE. C'est de cette vaine pensée que s'est inspirée la conférence de 1907. Deux résultats tangibles se dégagent des délibérations qui ont eu lieu à Londres.

1o A l'avenir, les ministres des colonies qui prendront part aux conférences auront un "status" régulier. L'on aura pour les colonies elles-mêmes, tous les égards dus à des états autonomes. C'est Sir Wilfrid Laurier qui a posé ce principe dès la pre-

mière séance. Voici le langage qu'il tenait le 15 avril dernier, en présence de Sir Henry Campbell-Bannerman et de Lord Elgin : "CECI N'EST PAS UNE CONFERENCE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES DES COLONIES ET LE SECRETAIRE D'ETAT, MAIS C'EST "A MON SENS, UNE CONFERENCE ENTRE GOUVERNEMENT ET GOUVERNEMENTS ; C'EST UNE CONFERENCE ENTRE LE GOUVERNEMENT IMPERIAL ET LES EXECUTIFS DES DIVERSES COLONIES AUTONOMES DE L'ANGLETERRE."

20 A la demande de Sir Wilfrid Laurier, la Conférence s'est prononcée unanimement en faveur du projet de ligne rapide devant relier le Canada à toutes les parties de l'Empire. Il est peut être prématuré de discuter ce projet, mais vous en saisissez bien toute l'importance. C'est le complément nécessaire du Transcontinental. Notre pays va devenir le trait-d'union entre l'Orient et l'Occident. Aveugle celui qui ne voit point dans un avenir rapproché, la part immense que notre jeune pays est destiné à prendre dans le commerce mondial. Nous avons, je crois, résolu la question dite des transports, en jetant à travers le continent trois chemins de fer, mais comme notre pays a des ports sur les deux grands océans il convenait de faire pour les transports maritimes ce que nous avons fait pour les transports terrestres.

Le 14 mai dernier, Sir Wilfrid proposait à la Conférence l'établissement d'un service rapide subventionné par la Grande-Bretagne, le Canada, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande. Sa proposition fut adoptée et il y a lieu d'espérer qu'avant longtemps ce projet se réalisera. Le Canada devra, à raison de sa situation géographique bénéficier plus que toute autre partie de l'Empire, de l'établissement de ce service. À l'ouest, nous devons capter le trafic de la Chine et du Japon, grâce à la construction du Grand-Tronc-Pacifique. N'oubliez pas que déjà au Japon un pays habité par 45 millions d'habitants a besoin de temps immémoriaux pour se procurer la nourriture du peuple, et que le Canada du blé canadien. Depuis que nous sommes au pouvoir, et notamment dans les derniers centres,

comme Tokio, Yokohama, des boulangers enseignent aux Japonais comment cuire et apprêter la farine canadienne. Voilà une leçon de choses, qui sera très fructueuse—qui, en vérité, l'est déjà. Du côté de l'Atlantique, le Canada a sur la République Américaine des avantages indiscutables. Nous avons en notre faveur LA DISTANCE. En effet, si vous comparez la distance entre Liverpool et New-York et entre Liverpool et Halifax, la voie la plus courte, de beaucoup la plus courte, PAR AU MOINS 900 MILES, est celle du Canada, c'est-à-dire celle de Liverpool à Halifax. Mettez sur cette ligne de l'Atlantique, des paquebots sillant 24 nœuds à l'heure et la traversée se fait en quatre jours. Or, Messieurs, une traversée de quatre jours, assure à notre pays le trafic des passagers, outre un service de malles de tout premier ordre. C'est là un projet immense. C'est le couronnement de la carrière de Sir Wilfrid. C'est là aussi de la politique impérialiste de bon aloi, à laquelle tous peuvent adhérer, puisque, ne léssant aucun principe constitutionnel, elle tend par-dessus tout à développer des intérêts matériels par la coopération volontaire des différentes parties de l'Empire.

La politique générale du gouvernement

Il y a onze ans révolus que le parti libéral a pris les rênes de l'administration à Ottawa. Jetant un regard en arrière, il me semble qu'il n'a été ni oisif, ni routinier, qu'au contraire, il a été vigilant, actif et ami du progrès dans sa politique. Sous le régime fiscal inauguré par l'hon. M. Fielding, notre pays jouit d'une prospérité merveilleuse ; le volume de notre commerce a quintuplé. Les manufacturiers qui redoutaient l'arrivée des libéraux au pouvoir sont des affaires d'or, malgré le remaniement du tarif et l'établissement d'un régime de préférence en faveur de la Grande-Bretagne. Le tableau suivant fait voir l'augmentation de la production industrielle au Canada. Depuis 1871 jusqu'à ce jour, voici les chiffres constatés par les recensements successifs :

1871	\$221,617,773
1881	309,676,088

1891.	149,847,886
1901.	181,053,375
1906.	712,064,835

De 1871 à 1881, le gouvernement fédéral a été tantôt conservateur, tantôt libéral; de 1891 à 1901 également. Pour comparer la politique fiscale des deux partis, il faut donc prendre les dix ans de 1881 à 1891 et les cinq ans de 1891 à 1906.

Or, de 1881 à 1891, décade du régime conservateur, de "politique nationale", sans interruption, la production industrielle du Canada a augmenté de \$160,171,820.

De 1901 à 1906, pendant cinq ans de régime libéral, de tarif Fiolding, cette production a augmenté de \$231,011,460.

De quelle politique ces chiffres disent-ils le triomphe? de la politique libérale ou de la politique conservatrice?

La construction du Transcontinental ouvre de nouvelles régions à l'activité canadienne; le pont de Québec, dont les travaux se poursuivent, c'est l'avenir du district de Québec: l'amélioration de notre voie fluviale sous l'énergique direction de l'hon. M. Brodeur, assure au St-Laurent et à la province de Québec, en particulier, la maîtrise, la "primauté" du commerce canadien.

Grâce au prestige donné à notre pays par le Premier Ministre, lors des fêtes jubilaires de 1897, le flot de l'immigration s'est porté vers les plaines de l'Ouest, dont le développement dépasse les prévisions des plus optimistes.

La population a augmenté à tel point qu'il a fallu tailler deux nouvelles provinces à même les territoires du Nord-Ouest.

Notre crédit national est en hausse sur tous les marchés financiers. Par exception, les valeurs canadiennes sont inscrites à Londres sur la liste des valeurs privilégiées. Nous avons mis fin à l'ère des déficits; chaque année fiscale s'est soldée depuis 1897 par d'énormes excédents, malgré l'augmentation des dépenses, augmentation rendue nécessaire par l'impulsion nouvelle donnée aux affaires, par l'incontestable réveil d'énergies restées jusque là latentes et par le progrès merveilleux de l'industrie.

Encouragement à l'agriculture

Il semblerait, Messieurs, qu'avec un tel bilan, le gouvernement devrait mériter, sinon l'éloge — du moins le respect de ses adversaires. — Ceux d'entre vous qui lisent la presse oppositionniste pourraient-ils y trouver un mot de louange à l'adresse de l'hon. M. Fisher, qui a tant fait pour la classe agricole! Si votre beurre et votre fromage se vendent si avantageusement sur les marchés étrangers, ne le devez-vous pas un peu, beaucoup à l'hon. M. Fisher, qui s'est appliqué à améliorer et à développer le système des réfrigérants et sur les convois de chemins de fer et sur les navires océaniques, véritables glaciers roulantes et flottantes qui, sans égard à la distance, trouvent aux produits périssables un marché permanent et un prix rémunérateur sur les points les plus éloignés du globe?

La commission des chemins de fer

La presse oppositionniste vous entrebient-elle des réformes opérées par le gouvernement, par exemple en ce qui a trait aux chemins de fer? C'est pourtant le gouvernement Laurier qui a créé la Commission des Chemins de Fer et l'a revêtu de pouvoirs assez vastes pour lui permettre d'exercer un contrôle sévère, mais juste, sur ces puissantes corporations, sans excepter les compagnies de télégraphe et de téléphone. Désormais plus d'empêchements arbitraires, plus de tarifs exorbitants, plus d'entreprises vexatoires contre l'autonomie municipale ou à l'encontre de droits acquis plus d'accidents sans enquêtes! Une Commission ambulante, composée d'hommes expérimentés, se transporte sur les lieux, entend les plaintes, décide sommairement avec droit d'appel à la partie qui se croit lésée, dans certains cas exceptionnels.

Les classes ouvrières

Cette presse oppositionniste, si violente dans ses dénonciations, vous dit-elle ce que le Gouvernement Laurier a fait pour améliorer le sort des travailleurs? C'est depuis 1896 que le Travail organisé a été reconnu officiellement à Ottawa. Nous avons créé le Ministère du Travail, fondé la

"Gazette du Travail", organe dont je ne saurais trop vous recommander la lecture et qui contient des renseignements si utiles sur la condition des ouvriers d'une extrémité à l'autre du pays, sur la législation ouvrière, outre des statistiques sur les grèves, sur les industries, sur les grèves, etc., etc.

J'ai mentionné les grèves, et j'en profite pour vous dire que c'est dû à l'initiative du Ministère du Travail si elles sont moins nombreuses, et j'ajouterai, moins désastreuses que par le passé. Nous avons d'abord fait adopter par le Parlement une loi de Conciliation. Le Ministre du Travail, en vertu de cette loi, peut s'interposer entre les parties et faciliter un règlement à l'amiable. Cette intervention n'a rien d'arbitraire, mais, règle générale, elle a pour effet de pacifier les esprits et de mettre fin au conflit.

L'enquête obligatoire

Mais si, dans les cas ordinaires, cette loi de Conciliation, est avantageuse, elle n'a peut-être pas toute l'élasticité voulue dans d'autres cas plus urgents.

Ainsi, une grève est sur le point d'éclater dans une mine de charbon. Le charbon est une des nécessités de la vie, dans un pays comme le nôtre, où l'hiver est long et rigoureux. Sans compter que l'absence du charbon peut paralyser beaucoup d'industries. Il convient de protéger non seulement le patron et l'ouvrier, mais encore faut-il protéger le public — le public qui, étranger aux causes de cette querelle ne saurait toutefois être privé indéfiniment de charbon. J'ai, à la dernière session, fait adopter une loi qui édicte que, dans telle éventualité, une enquête devait être tenue avant les hostilités, c'est-à-dire avant la grève ou la contre-grève. Cette enquête obligatoire établit les responsabilités des parties en litige. Elle renseigne exactement et consciencieusement l'opinion publique. Or, l'expérience enseigne qu'une grève qui n'a pas l'opinion publique comme point d'appui, ne peut durer longtemps. De fait, depuis que cette loi est en vigueur quelques conflits industriels, dont les conséquences eussent pu être très graves, ont été réglés grâce à l'enquête obligatoire.

Je citerai au hasard la grève des charbonnages de l'ouest, celle des machinistes du Grand Tronc celle des déchargeurs du port de Montréal, celle du téléphone de Toronto. Il se peut bien que la loi nouvelle subisse quelques échecs — c'est le sort de toute législation nouvelle — mais le principe de l'enquête obligatoire est tellement équitable qu'il finira par triompher. Lincoln faisait écho au bon sens populaire, lorsqu'il disait: "Une guerre n'est pas éternelle; elle doit nécessairement prendre fin. N'est-il pas alors plus sage de la régler avant plutôt qu'après?"

Voilà, Messieurs, une réforme qui devra améliorer le sort du travailleur. C'est une étape nouvelle qui marque un progrès sérieux dans la législation ouvrière. Il est vrai que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont accepté le principe de l'arbitrage obligatoire, qu'il ne faut pas confondre avec l'Enquête obligatoire. Mais n'oubliez pas que ce qui convient à l'Australie ou à la Nouvelle Zélande ne saurait convenir au Canada. De plus, il n'est pas certain — il est même assez douteux que cette législation radicale ait eu le succès prévu par ses auteurs. Quant à moi qui me suis toujours proclamé un LIBERAL MODERE, je n'hésite pas à dire que c'est surtout en matière de législation ouvrière que la MODERATION est de mise.

Quels sont les reproches adressés au gouvernement ?

Ils varient suivant les milieux. La vieille tradition conservatrice ne s'est pas modifiée. C'est l'éternel refrain, ou pour mieux dire, l'éternelle cacophonie que nous sommes condamnés à entendre.

Dans l'Ontario, LAURIER EST UN JESUITE ET UN ANGLOPHOBE. Dans Québec, LAURIER EST UN MAUVAIS FILS DE L'EGLISE ET UN TRAITRE A SA RACE. Je ne me trompe pas, j'imagine, et voilà bien, il me semble, dégagées de toutes épithètes superflues, les deux propositions contradictoires qui forment la base même de la campagne anti-ministérielle dans l'Ontario et dans Québec.

Je m'efforcerai de réfuter la thèse oppositionniste de Québec. De quels

crimes, Sir Wilfrid Laurier et son parti sont-ils donc coupables ?

I. Le gouvernement a sacrifié les droits des Catholiques en matière scolaire lors de l'établissement des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

II. — Il a sacrifié la langue française dans ces mêmes provinces.

III. Il néglige de favoriser l'immigration française.

Les droits scolaires des catholiques du Nord-Ouest

Vous vous rappelez tous dans quelles circonstances les deux nouvelles provinces furent constituées. En 1875, lorsque les Territoires furent organisés, des écoles dites confessionnelles furent établies. C'était, à peu de différence près, un système scolaire semblable à celui de la province de Québec. Plus tard, le gouvernement Haultain modifia considérablement le système en vigueur. Un Commissaire de l'Éducation fut nommé et un seul conseil de l'instruction publique dont les pouvoirs étaient subordonnés à l'autorité du Commissaire, fut substitué à l'ancien. La minorité catholique protesta contre ce changement, mais les ordonnances passées par la Législature des Territoires ne furent point désavouées par Sir John Thompson, alors ministre de la Justice.

En 1905, Sir Wilfrid Laurier voulut rendre à la minorité catholique le régime scolaire de 1875. Le chef de l'Opposition, M. Borden, proposa un amendement à l'effet de laisser aux nouvelles législatures, le choix d'un régime scolaire. En d'autres termes, c'était, à ne pas s'y méprendre, un plaidoyer en faveur des écoles publiques. Vous n'avez pas oublié l'agitation formidable qui eut lieu durant cette session mémorable de 1905, agitation compliquée de l'incident Sbarette-Rogers, sur lequel il est inutile de revenir aujourd'hui.

Sir Wilfrid Laurier devait-il affronter la tempête et presser en dépit des clameurs et des passions, l'adoption de l'article 16 dans son intégralité? L'histoire dira que s'il eut insisté sur le MAXIMUM des droits de la minorité catholique, il eut été défait. Que serait-il advenu? Le chef

de l'Opposition eut été appelé à former une administration de par l'usage constitutionnel. Et M. Borden n'avait plus d'autre alternative que de donner suite à son amendement, préconisant le régime des écoles publiques. Voilà la vérité vraie. Que fit alors Sir Wilfrid Laurier? Il substitua à l'article primitif un autre article 16, qui, sans donner la plénitude des droits réclamés par la minorité catholique, CONSACRA CEPENDANT UN SYSTEME D'ECOLES SEPARÉES AVEC GARANTIE D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX. Tous les droits n'étaient pas consacrés—MAIS LES DROITS ESSENTIELS LE FURENT.

Je n'en veux d'autre témoignage que celui de M. Monk, le député de Jacques-Cartier, et le chef incontesté du parti conservateur de la province de Québec au parlement fédéral. Voici les paroles de M. Monk au sujet du deuxième article 16:

“Cet amendement va un peu plus loin que la disposition primitive qui a provoqué de si vifs débats, car il donne une définition plus précise et plus claire de la nature des privilèges relatifs aux Ecoles Séparées. La nature de ces privilèges n'était nullement définie dans la disposition primitive. L'amendement définit plus clairement ces privilèges, en indiquant les chapitres des ordonnances du Nord-Ouest qui contiennent d'amples éclaircissements à cet égard, et l'on peut affirmer qu'il consacre, au bénéfice des Ecoles Séparées, le droit à l'enseignement religieux.”

Voilà, Messieurs, l'appréciation du chef du parti conservateur, dans notre province, sur le deuxième article 16. Jugez de l'inconséquence et de l'illogisme de nos adversaires. D'après eux, Sir Wilfrid eût été un héros en persistant dans son attitude première. D'après M. Monk, c'est l'article amendé qui consacre tous les droits. Ne vous revient-il pas, en présence d'affirmations aussi contradictoires, que le Premier Ministre a fait courageusement son devoir et que, d'une situation extrêmement périlleuse, il a su tirer le meilleur parti possible? Ce sera là, je n'en ai aucun doute, le verdict de l'histoire impartiale.

La langue française dans les nouvelles provinces

L'on accuse également Sir Wilfrid Laurier, — et avec quelle véhémence — d'avoir sacrifié la langue française, dans les nouvelles provinces. Il est toujours facile de soulever les préjugés et d'allumer le feu des passions populaires en lançant une accusation de cette nature. Mais il ne faut pas se payer de mots. Quels sont les faits ? L'acte constitutionnel garantit l'usage officiel de la langue française au Parlement fédéral et, parallèlement, l'usage officiel de la langue anglaise devant la législature et les tribunaux de la province de Québec. Rien d'analogue quant aux Territoires du Nord-Ouest. De fait, nos compatriotes sont l'infime minorité dans la Saskatchewan. Le dernier recensement donne les chiffres suivants :

Année 1906.		Saskatchewan Alberta	
Population totale ...	257,763	185,412	
Nombre d'habitants nés dans les îles britanniques	35,518	23,809	
Nés en France et en			
Belgique	2,417	1,267	
Nés au Canada	128,879	86,818	
Nés dans la province de Québec	5,557	4,716	

Il y a plus : lors des élections générales en 1906, sur cinquante députés, dans les deux législatures, UN SEUL député d'origine française, fut élu. Il est vrai que l'usage officiel de la langue française a existé sous l'ancien gouvernement des Territoires, mais une ordonnance l'a abolit, bien avant 1896, alors que l'hon. M. Royal était Lieutenant-Gouverneur à Regina et cette ordonnance ne fût pas désavouée par l'administration conservatrice d'Ottawa. Il est facile, je le répète, de soulever les préjugés, mais le bon sens populaire ne saurait se laisser égarer impunément. L'histoire politique du Canada, depuis la cession, a appris à nos compatriotes qu'il y a telles choses dans le monde que des "réalités" et des "chimères" et que s'il faut lutter pour conserver et maintenir les unes, il est inutile de s'attarder à la poursuite des autres.

L'immigration française

L'on accuse le Gouvernement Fédéral de négliger l'immigration française et dans la province de Québec, et dans l'Ouest. Ce reproche est-il fondé ? Ici encore je veux répondre par des arguments et non des injures.

Et tout d'abord, il faut dire que, strictement, le pouvoir réel n'est pas spécialement tenu de coloniser les vieilles provinces, parce que les terres de la Couronne leur appartiennent. Autre chose de l'Ouest, où toutes les terres sont TERRES PUBLIQUES et la PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Ce sont donc ces terres publiques de l'Ouest que le Gouvernement a le devoir de peupler et de coloniser. Chaque colon de bonne foi a droit à une concession gratuite de 160 acres. Pendant de longues années, notre pays, peu connu à l'étranger, n'attira que quelques milliers de colons. Les États de l'Ouest semblaient être l'Éldorado de l'immigration européenne. Mais depuis quelques années, le flot migrateur a pris un autre cours et c'est vers les plaines de l'Ouest-Canadien qu'il se dirige. Les chiffres suivants en font foi :

En 1897, le chiffre total de l'immigration était de 21,716. En 1906, il était de 189,064, augmentation énorme comme on le voit. C'est surtout de la Grande-Bretagne et des États-Unis que nous viennent ces nouveaux colons. L'an dernier, il en est venu "86,796" de l'Angleterre et "57,919" des États-Unis.

Passons maintenant à l'immigration française et belge. De 1897 à 1902, six ans : total 3,327. Mais de 1903 à 1907 (moins trois mois) cinq ans : total : 10,889. C'est là une augmentation considérable sans doute, mais qui, je l'admets, est loin d'être aussi forte, proportion gardée, que celle que présente le tableau précédent.

A quoi faut-il attribuer cette différence ?

Disons d'abord qu'en Angleterre comme aux États-Unis, la propagande active par voie de publicité et autrement est permise. Elle ne l'est pas sur le continent européen.

Nous avons des agents officiels dans la Grande-Bretagne, en France et en Belgique.

Il y a deux catégories d'agents: les agents officiels, ou chefs d'agences régulièrement établis en Angleterre, en France et en Belgique — il n'y a pas de ces agents ailleurs sur le continent. Ces agents reçoivent un traitement fixe du gouvernement fédéral qui leur fournit toutes les cartes, brochures et circulaires destinées à faire connaître le Canada.

Il y a ensuite ce que je pourrais appeler des agents secondaires. Ce sont, à vrai dire, de simples agents de billets ou courtiers de certaines compagnies de navigation transatlantiques, autorisés à solliciter et à recruter des immigrants en Angleterre, en France, en Belgique et dans les autres pays du continent européen, et à les diriger vers le Canada.

Pour chaque immigrant que ces agents ou courtiers réussissent à diriger vers le Canada, par un paquebot faisant escale à un port canadien, ils reçoivent un louis sterling, dans les îles britanniques, et dix shillings sur le continent, France et Belgique inclusivement. La prime n'est payée que pour les immigrants qui se destinent à l'agriculture, à titre de colons ou de garçons de ferme, pour être employés à la construction de chemins de fer, et pour les domestiques.

Si le nombre de ces agents de billets est plus grand en Angleterre qu'en France et en Belgique, c'est tout simplement parce qu'il y a dans la Grande Bretagne un plus grand nombre de ports d'embarquement pour les paquebots VENANT AUX PORTS CANADIENS, CAR C'EST LA UNE CONDITION ESSENTIELLE. Puis, s'il vient au Canada plus d'immigrants des îles britanniques que d'autres parties du continent, c'est qu'il s'y trouve plus de personnes désirant émigrer.

Néanmoins, je suis en état de vous annoncer que des arrangements viennent d'être conclus avec trois grandes agences de France qui ont reçu instructions de recruter des colons pour le Canada. Voici quelles sont ces agences:

HERNU PERON & CIE, 61 Boulevard Haussman, Paris;

PITT & SCOTT, 47 rue Cambon, Paris;

J. M. CURRIE & CIE, 10 rue Auber, Paris.

Chacune de ces agences centrales a respectivement à ses ordres DIX SOUS-AGENCES. De ce chef, nous avons donc désormais en France, avec nos trois agents officiels, MM. Fabre, Wiillard et Foursin TRENTE-TROIS AGENTS D'IMMIGRATION.

L'on a dit que l'on ne faisait pas suffisamment connaître notre pays en France et en Belgique. Je nie cette accusation.

Les agences de France et de Belgique reçoivent du département de l'immigration à Ottawa toute la littérature française dont elles ont besoin. De plus, il s'imprime actuellement de grandes cartes géographiques en français qui seront distribuées en France et en Belgique prochainement.

Voici une liste des publications françaises distribuées depuis 1897, par nos agences françaises et belges :

	Exem- plaires.
1896 — Aucune.	
1897 — "l'Ouest Canadien".	8,000
"Le Guide du Col- lon".	20,000
1898 — "Pamphlet Belge". . .	10,000
1899 — "Le Manitoba". . .	15,000
"Le District de la Saskatchewan". . .	5,000
1900 — "Le Manitoba". . .	20,000
1901 — "Atlas".	25,000
1902 — "l'Ouest Canadien".	20,000
1913 — "Atlas".	15,000
1904 — "Géographies". . . .	100,000
"Atlas".	15,000
"Terres données gra- tuitement".	10,000
"Saskatchewan et l'Ouest Canadien".	10,000
"Conseils aux co- lons".	11,000
1905 — "Manitoba".	5,000
"L'Ouest Canadien".	200,000
1906 — "L'Ouest Canadien".	150,000
"Géographies".	100,000
"Bureau de Coloni- sation".	25,000

Si, grâce aux mesures prises par le gouvernement, nous pouvons compter sur une plus forte immigration française, nous ne pouvons pas espérer recruter en France un aussi grand nom-

bre de colons qu'ailleurs. Malgré les violentes dénonciations dont j'ai été l'objet, je persiste à dire que la France n'est pas un pays d'immigration et les statistiques le démontrent amplement.

La France a des colonies, l'Algérie l'Indo-Chine, Madagascar, la Tunisie, ce sont ces colonies que le gouvernement français a intérêt à peupler de ses nationaux. Mais il y a bien d'autres motifs qui empêchent le gouvernement de la République de favoriser l'exode des Français.

En premier lieu la natalité tend à diminuer d'une façon alarmante, et ensuite le service militaire, est obligatoire. Ajoutez à cela, le fait que le sol est plus morcelé en France que dans aucun autre pays du monde, que chaque paysan est propriétaire de sa terre et qu'il vit généralement dans l'aisance. C'est la gêne et la pauvreté qui forcent un homme à quitter son pays — ce n'est pas l'abondance et la richesse.

Mais on dit : la persécution religieuse qui sévit en France devrait attirer au Canada, pays de liberté, un grand nombre de catholiques. On oublie que le Canada n'est pas le seul pays d'immigration catholique.

Le grand champ d'immigration française — notre rivale — est la République Argentine, pays catholique! Le Paraguay, pays catholique! Le Brésil, pays catholique!

Ce titre a certes une valeur pour nous, mais nous le partageons avec d'autres.

En France, l'un des grands obstacles — le plus "grand" a été jusqu'à présent le titre pour le Canada de "pays anglais."

On ne peut se figurer combien était tenace jusqu'à ces derniers temps — surtout dans les campagnes où nous pouvions recruter des immigrants — Normande et Bretagne — le préjugé anti-anglais.

Heureusement, avec "l'entente cordiale", un grand changement s'est opéré dans les esprits.

Peut-être aussi, l'attitude hostile du gouvernement français à l'émigration va-t-elle se modifier en faveur du Canada.

Combien d'essais infructueux ont été tentés! Pour n'en citer que deux: Celui du curé Labelle a échoué avec "Le Damara"! Celui de l'hon. M.

Chapleau a échoué avec la Ligne Bossibre.

Au moins maintenant, nous avons un service direct, et c'est le gouvernement Laurier qui, le premier, a établi un lien durable, effectif, palpable avec la France. N'est-ce pas la plus belle propagande possible? Cette subvention ne doit-elle pas être comptée aux frais de réclames que l'on dit si modiques?

Pas un journal français qui n'annonce la ligne Franco-Canadienne de MM. Allan. Dans un pays où la propagande officielle est défendue, c'est, il me semble, la plus intelligente à faire.

A cette ligne franco-canadienne, le gouvernement canadien consacre plus de \$100,000 par année.

Nos adversaires, afin d'émouvoir l'opinion dans la province de Québec, disent et écrivent que l'immigration nouvelle devra fatalement noyer l'influence française au Canada. L'on affecte de désespérer de l'avenir de notre nationalité et l'on prend plaisir à escompter son anéantissement à brève échéance, en se basant sur des données et des calculs fantaisistes. Ce cri de désespoir ne vous semble-t-il pas étrange? Eh quoi! Messieurs, l'on vous dit ces choses précisément à une période de l'histoire où jamais l'influence des Canadiens-français n'a été plus grande dans la Confédération.

Vous savez que, lors du dernier recensement, le chiffre de la représentation a dû être réduit dans l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard. Et pourquoi cette réduction? Parce que la population de Québec avait augmenté. Contrairement à ce que l'on constate dans d'autres provinces, la natalité augmente chez nous au lieu de diminuer ou de rester stationnaire, et, fait consolant: l'émigration des nôtres vers les États-Unis a été complètement enravée.

Qu'il ne faille pas s'endormir dans une fausse sécurité, je le veux bien, mais je m'insurge contre cette idée, que, parce que nous ne sommes pas le nombre dans la Confédération, nous sommes destinés à périr.

Lisez l'histoire de notre pays, et dites-moi si la race française n'est pas douée d'une vitalité sans exem-

ple. Les Acadiens des provinces maritimes et les Canadiens-français de l'Ontario n'ont-ils pas survécu à toutes les épreuves ? Et nous, Messieurs, n'avons-nous pas dans notre province, gagné du terrain chaque jour ? La dernière de nos conquêtes pacifiques n'est-elle pas celle des Cantons de l'Est ?

Non, je ne désespère pas de l'avenir de ma nationalité. La Providence qui nous a protégés depuis la cession et qui a donné à nos ancêtres la force de résister à tant d'orages et d'assauts, ne nous abandonnera pas. Attachés comme eux à de chères croyances, fidèles aux vieux souvenirs, résolus à faire notre devoir ET TOUT NOTRE DEVOIR, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité et confiance. Oh ! je sais bien que les irrédentistes vont jeter les hauts cris, parce que j'ose différer d'opinion avec eux et parler d'espoir et de conciliation à mes concitoyens. Ils croient avoir le monopole de la vertu et du patriotisme, et à leurs yeux, le titre de LIBERAL est synonyme de lâcheté de défaillance, de servilisme et de trahison. Ces purs d'entre les purs, oublient que l'alliance de Lafontaine avec Baldwin, si féconde pour nous de la minorité, fut le résultat d'un compromis honorable. La Confédération elle-même, l'œuvre de Cartier, ne repose-t-elle pas sur un compromis ? Mais les leçons de

l'histoire sont lettre morte pour qui-conque veut attiser les préjugés et rompre l'harmonie par les couplets haineux d'une chanson haineuse.

Sir Wilfrid Laurier n'ayant apporté dans sa vie publique ni aigreur, ni amertume, ne saurait s'émouvoir de ces diatribes. Sans être aussi parfait que ses détracteurs, il se flatte pourtant d'avoir, après 40 années d'expérience politique, acquis le sens de la responsabilité et d'avoir toujours pris sa CONSCIENCE comme guide, dans l'exercice du mandat que le peuple canadien lui a confié.

Il s'est toujours inspiré de cette belle pensée du poète américain Bryant, où après avoir décrit la mort comme le témoin tragique qui guette notre fin, qui, en pleine vie, dresse devant nous le spectre lugubre, la minute du passage dans un autre monde où IL Y AURA DES COMPTES A RENDRE, il s'écrie :

"Vis de telle sorte que lorsque tu seras appelé à rejoindre l'innombrable caravane, en route vers le mystérieux royaume, où chacun prendra sa place dans les demeures silencieuses de la mort, tu n'avances pas comme l'esclave de la mine, que l'on pousse dans la nuit vers sa fosse, mais approche-toi de la tombe, calme et soutenu par ta foi sans défaillance, tel un dormeur qui, sur sa couche, enroule son drap autour de soi et s'allonge pour des rêves reconfortants."

